

## 6 Aperçu géographique

### 6.1 Situation géographique

La commune est située au centre de la Province de Luxembourg, dans l'arrondissement de Neufchâteau dont elle est le chef-lieu.

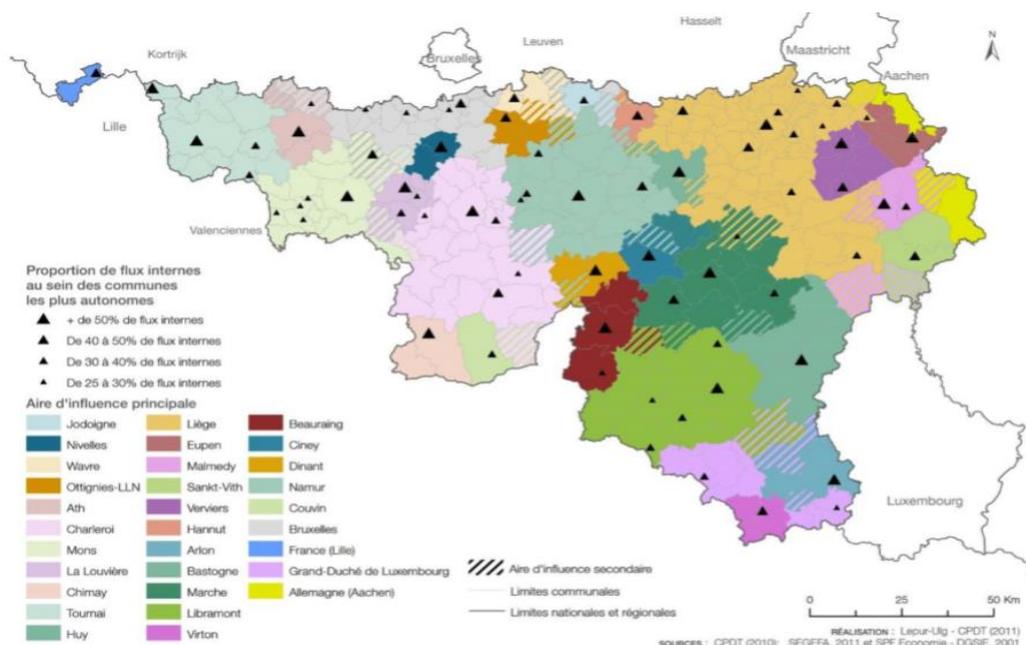
Depuis 1977, elle résulte de la fusion des anciennes communes de Grandvoir, Grapfontaine, Hamipré, Longlier, Neufchâteau et Tournay.

Elle est bordée par les communes de Bertrix au nord-ouest, de Libramont-Chevigny au nord, de Vaux-sur-Sûre au nord-est, de Léglise au sud-est, de Chiny au sud et d'Herbeumont au sud-ouest.

Disposant d'une bonne accessibilité routière, Neufchâteau bénéficie de la proximité des autoroutes A4 « Bruxelles – Luxembourg » et A26 « Liège – Luxembourg », et des routes nationales N40 « Arlon – Mons » et N85 « Florenville – Bastogne ». La commune est également traversée par la ligne de chemin de fer 162 « Namur – Luxembourg » avec un arrêt à Longlier.

#### 6.1.1 Zones d'influence

**Figure 6-1 : Aire d'influence principale - CPDT - 2011**



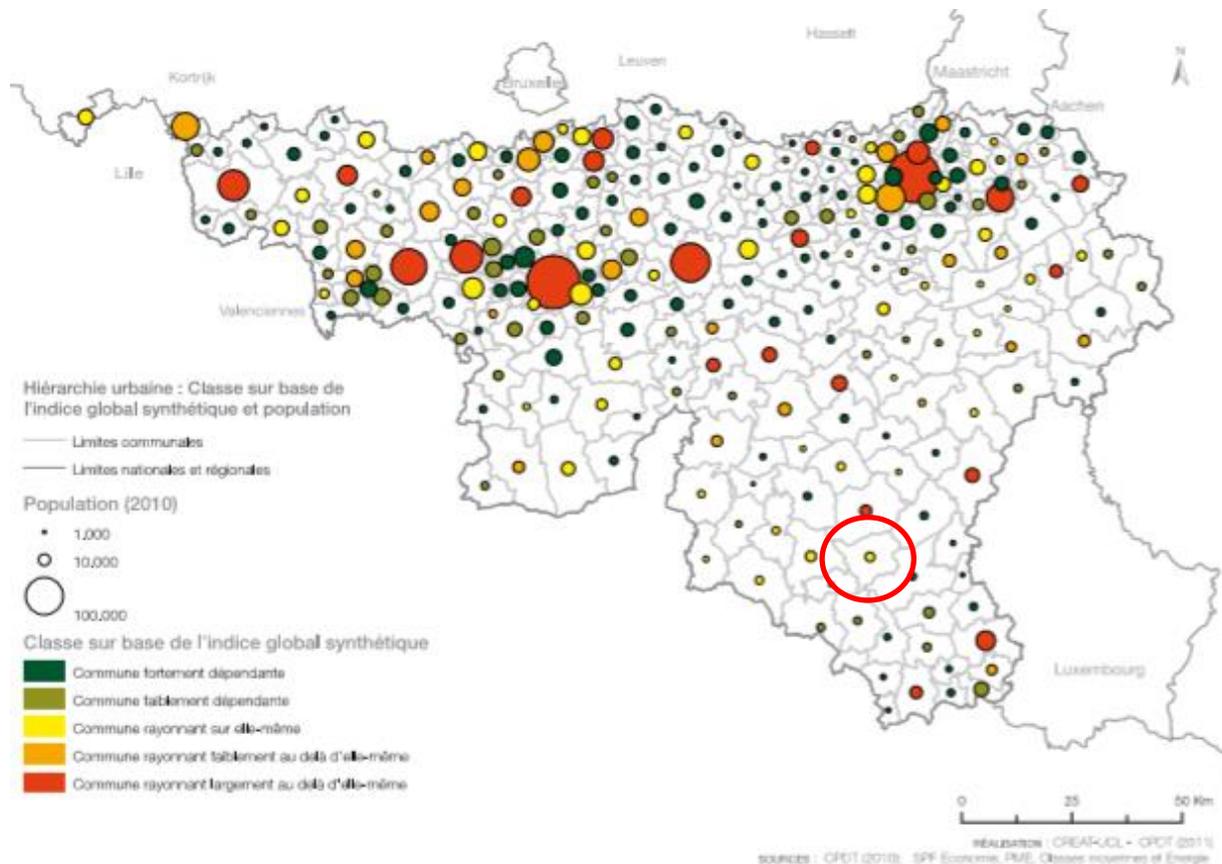
La carte précédente réalisée par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) met en évidence l'influence principale de Libramont-Chevigny sur la commune de Neufchâteau. Cette dernière se trouve à la limite de l'aire du Grand-Duché de Luxembourg.

#### 6.1.2 Niveau d'influence de la commune

Afin d'appréhender le degré d'influence des communes, la CPDT a créé un indice global synthétique sur base de plusieurs thématiques : le travail, l'enseignement secondaire et supérieur, l'enseignement pour adultes, les services publics, l'offre SNCB, le commerce, le tourisme et l'hôpital.

Cette classification permet de distinguer, autour de principaux pôles urbains, les communes rayonnantes des communes dépendantes. Les premières s'affirment comme pôle d'appui à la ville principale tandis que les secondes exercent un rôle résidentiel.

**Figure 6-2 : Classification synthétique des communes - 2011 - CPDT**



La commune de Neufchâteau apparaît comme une commune rayonnant sur elle-même. Elle détient la première place des 30 communes les mieux classées sur base de l'indicateur retenu<sup>23</sup> pour les pouvoirs publics supralocaux (pouvoirs publics fédéraux et régionaux (décentralisés) et les organismes d'intérêt public pararégionaux) avec un indice de 1.496 % rapporté à la moyenne régionale. En effet, son tribunal d'arrondissement la place en tête du classement. Notons également la présence des services liés à l'État fédéral avec notamment les ministères des Finances et de la Justice et la police fédérale, ou encore les services décentralisés régionaux tels que le Département de la Nature et des Forêts sur le territoire communal.

<sup>23</sup> Les pouvoirs publics fédéraux décentralisés tiennent compte des services de la justice (cours et tribunaux : cours d'assise et d'appel, tribunal d'arrondissement, justice de paix) et des finances (contrôle TVA et centres des finances). Les pouvoirs publics régionaux concernent les sièges dépendant SPW, les sièges des organismes d'intérêt public et les sièges décentralisés du FOREM (maisons de l'emploi et carrefour emploi formation).

## 6.2 Occupation du sol

Les données relatives aux principales occupations du sol proviennent de la CPDT (2008). Bien que les données soient relativement anciennes, il est apparu intéressant de les étudier afin de mieux comprendre le territoire et d'appréhender la « tendance » à Neufchâteau.

*Tableau 1 : Principales occupations du sol - 2008 - CPDT*

Catégories d'utilisation du sol		2008	
		Ha	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	213	1,9
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	13	0,1
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	28	0,2
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	31	0,3
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	64	0,6
	Terrains à usage industriel et artisanal	20	0,2
	Terrains dévolus au transport	14	0,1
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	0,2	0
	Bâtiments spéciaux	0,7	0
	<b>Sous-total</b>	<b>385</b>	<b>3,4</b>
Terrains non-artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	4.821	42,1
	Prés et pâtures	1.471	12,8
	Forêts, bois et production de « sapins de Noël »	3.523	30,8
	Terres vaines et vagues	624	5,4
	Milieus naturels non-exploités	6	0
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	13	0,1
		<b>Sous-total</b>	<b>10.457</b>
Terrains non-cadastrés ou de nature inconnue (voiries, cours d'eau...)		607	5,3
<b>Total</b>		<b>11.450</b>	<b>100</b>

Le territoire communal apparaît comme un territoire « rural » avec 91,3 % de terrains non-artificialisés. 42,1 % d'entre eux représentent des terres cultivées et cultures permanentes, et 30,8 % des forêts, bois et production de « sapins de Noël ». Les terrains artificialisés (principalement des terrains résidentiels) représentent 3,4 % du territoire communal.

En 2015, les parcelles dédiées principalement à la production de sapins de Noël, au sein de la commune, couvrent une superficie de 316,68 hectares.

Figure 6-3 : Occupation du sol

